

Feuilles d'Argence

Le Magazine de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Beucaire • Bellegarde • Fourques • Jonquières-Saint-Vincent • Vallabrègues

Sept. 2015 - n°3

*L'interview de
Juan Martinez
président de la CCBTA*



www.laterredargence.fr

Exposition permanente

la maison
gothique

CENTRE D'INTERPRETATION DE
L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
DE BEAUCAIRE

Découvrez Beaucaire
et la Terre d'Argence



Maison gothique, 8 rue Victor Hugo - Renseignements : patrimoine@laterredargence.fr - Tél. : 04 66 59 71 34

*Pour être vu, passez votre encart
pub dans Feuilles d'Argence.*

14 000 exemplaires, plus de 30 000 lecteurs

Appelez vite au 04 66 59 61 86

Sommaire



<i>CCBTA, recettes et dépenses</i>	<i>p4</i>
<i>Accessibilité</i>	<i>p5</i>
<i>Aides à l'habitat</i>	<i>p6</i>
<i>Inaugurations</i>	<i>p8</i>
<i>Humeur</i>	<i>p10</i>
<i>L'interview du président de la CCBTA</i>	<i>p12</i>
<i>Trombonescope des élus</i>	<i>p13</i>
<i>Jean-Marie Gilles «Ne pas se tromper d'objectif»</i>	<i>p16</i>
<i>La CCBTA fait le tri</i>	<i>p19</i>
<i>Dépôts sauvages sous surveillance</i>	<i>p20</i>
<i>Anniversaire du RAM</i>	<i>p21</i>
<i>Très Haut Débit, étude en cours</i>	<i>p22</i>
<i>Doits des sols, une nouvelle compétence</i>	<i>p23</i>
<i>Château de Beaucaire, première étoile</i>	<i>p24</i>
<i>Coup de pouce</i>	<i>p25</i>
<i>Bellegarde : le Pavillon Bleu au hit-parade</i>	<i>p27</i>

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, à l'instar des quelques 2 200 autres communautés de communes en France, a connu il y a dix-huit mois un événement important dans sa jeune histoire. Pour la première fois, ses représentants ont été désignés au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux. C'est dire si ces regroupements de villes et villages au sein d'une seule collectivité aux compétences élargies sont aujourd'hui entrés dans les mœurs et dont tout un chacun mesure l'importance. Cette élection n'a fait que renforcer la légitimité démocratique de notre établissement public de coopération intercommunale.

La CCBTA est au service des cinq communes qui la composent. Elle porte une ambition collective tout en respectant la pluralité et la diversité, afin d'être un acteur fort du développement économique et durable de notre territoire, qui ne manque pas d'atouts.

Audace, création et créativité sont les mots d'ordre qui guident notre action en faveur d'une institution qui s'engage fièrement et avec confiance sur la voie de la modernité et l'attractivité.

Aujourd'hui, nos moyens de communication, par le biais du site internet et du magazine communautaire nous permettent de vous tenir informés de l'avancée de nos actions, avec l'exigence d'une information claire et précise sur nos engagements communs.

Je souhaite de tout cœur que les élus poursuivent la construction de notre intercommunalité dans le respect des sensibilités de chacun et prennent conscience de l'intérêt communautaire pour aller vers l'essentiel : l'intérêt collectif, seul porteur d'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Juan Martinez

Président de la Communauté de Communes
Beucaire Terre d'Argence

Feuilles d'Argence Le magazine de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

1, Avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire

Tel : 04 66 59 54 54/Fax : 04 66 59 10 31

Site : www.laterredargence.fr

Mail : communication@laterredargence.fr

Directeur de la Publication : Juan Martinez.

Directeur de la Rédaction : Hervé Bouille.

Responsable de la rédaction : Philippe Pierobon.

Rédaction : Philippe Pierobon, Patrick Gantz, Didier Martorell, Séverine Guehl.

Secrétaire de rédaction : Pierrine Gayton.

Conception graphique et mise en page : Patrick Gantz.

Crédits Photos : Patrick Gantz, Hervé Bouille, Pascal Crapé (mairie Bellegarde.)

Impression : Public Imprim : antenne de Nîmes, 10 Bis rue du Cirque Romain - 30900 Nîmes.

Diffusion : Contacts

Les Madaspres - 30 580 Navacelles.

Dépôt légal à parution. Magazine gratuit.

Tirage : 14 000 exemplaires.

N° ISSN en cours.

Toute reproduction même partielle des articles et illustrations parus dans ce numéro est interdite, sauf autorisation préalable et écrite de la direction. Les articles insérés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Numéro 3. Septembre 2015.



“ La CCBTA remplit son objectif en maîtrisant ses dépenses ”

Malgré un contexte économique tendu, la CCBTA remplit son objectif en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement. Une gestion saine qui va permettre, notamment, de diminuer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) en 2015.

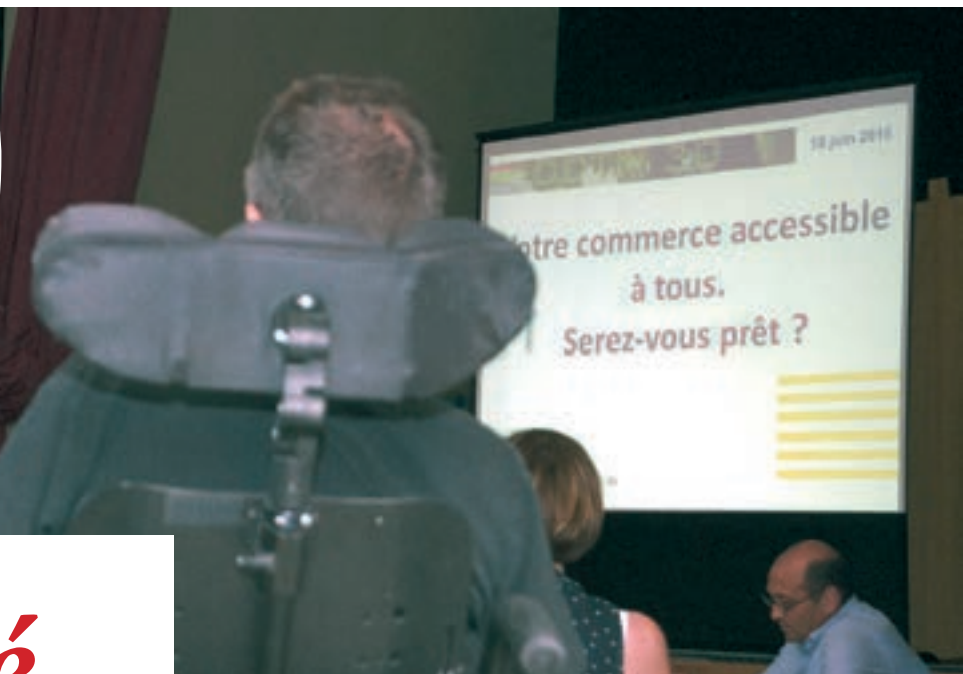
27 467 658 euros

Ce montant correspond aux recettes de fonctionnement de la CCBTA en 2014. 73% proviennent des recettes fiscales, des dotations de l'Etat et de la T.E.O.M.

20 674 055 euros

soit les dépenses de fonctionnement en 2014, dont 8 420 319 € qui ont été reversées aux cinq communes membre de la CCBTA. Les frais de personnel, de fonctionnement des services et le traitement des déchets représentent à eux seuls **70 %** du montant total des dépenses.

Comme toutes les collectivités locales en France, la CCBTA est associée à l'effort de redressement des comptes publics de l'Etat. D'ici 2017, les collectivités doivent économiser **12,5 milliards** d'euros. Cette année, la dotation versée à notre Communauté de communes a baissé de **250 000 €**. Une baisse qui se poursuivra, au moins dans les mêmes proportions, durant les deux prochaines années.



Certifié conforme

Grâce à l'initiative de la CCBTA, les professionnels sont désormais attentifs à la question de l'accessibilité.

Une réglementation stricte sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) engendre des mises aux normes. Une réunion d'information a récemment abordé la question des locaux accessibles à tous.

« Les professionnels de la Terre d'Argence seront-ils prêts ? »

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, en partenariat avec les chambres consulaires (la CMA du Gard et la CCI de Nîmes), a invité tous les établissements recevant du public (ERP) à une réunion sur l'accessibilité, animée par Yves Nègre, le responsable de l'Unité Bâtiment Durable (UBD) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). « Cette réunion a pour objectif d'informer les commerçants, artisans, professions libérales recevant du public dans leurs locaux professionnels sur la réglementation et les obligations en matière d'accessibilité. C'est aussi le moment d'échanger avec un expert » a précisé Juan Martinez, le président de la Communauté de Communes. Yves Nègre a présenté un diaporama très argumenté. L'obligation pour tout ERP d'être, à la date du 1^{er} janvier 2015, accessible aux personnes handicapées (tout handicap : auditif, cognitif, corporel, visuel) n'a pas été remise en cause.

Il n'a pas manqué de rappeler les obligations de chaque professionnel.

« Si je suis propriétaire ou exploitant d'un ERP à la date du 1^{er} janvier 2015, deux cas sont possibles. Soit mon local est accessible : je dois le faire savoir par le biais d'une attestation transmise à la DDTM, avec copie à la mairie. Soit mon local n'est pas totalement accessible : je dois alors le mettre en conformité, car je cours le risque

d'un contentieux pénal ».

S'engager dans la démarche d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) est la seule possibilité de mettre son établissement en conformité.

(Téléchargement des documents CERFA et modèles d'attestations à cette adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html>).

Il faut déposer le dossier AD'AP en mairie pour les communes de plus de 5 000 habitants ou directement à la DDTM. L'AD'AP est obligatoire. Il est rédigé par le propriétaire et/ou par l'exploitant du local, chacun en ce qui le concerne et dans le respect des clauses du bail. C'est un engagement juridique sur lequel le rédacteur s'engage sur un planning et sur un montant de travaux nécessaires à la mise en conformité. Dans tous les cas, une autorisation de la DDTM abrite le professionnel de tout risque de contentieux pénal.

Pour tout renseignement, merci de contacter la CCBTA au **04 66 59 54 54** ou :

Pour les commerçants :
CCI NIMES, Mme Meger :
06 19 47 59 14

Pour les artisans :
Chambre de Métiers du Gard :
04 66 62 80 00

Pour les Professions libérales :
Maison des Professions libérales et de santé du Gard :
04 66 04 91 00



La compétence de la CCBTA en la matière prône une « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

Maintien à domicile et Handicap

Les fonds communautaires spécifiques sont destinés aux propriétaires occupants, personnes âgées en situation de handicap non prioritaires dans les programmes non subventionnés par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil départemental du Gard.

C.C. Beaucaire Terre d'Argence
On vous aide jusqu'à **50%* des travaux**
*SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ
Appelez le 04 66 59 54 54
Consultez-nous aussi pour les programmes :
Service d'Assainissement Non Collectif ; Habiter mieux ; FISAC ; Façades

Les façades

L'objectif de cette action est d'aider les propriétaires bailleurs ou occupants avec un régime de subventions afin de les inciter à procéder au ravalement des façades dans le but précis d'améliorer l'image de la rue et des centres anciens, et de participer ainsi à l'effort d'embellissement des villes de la CCBTA.

C.C. Beaucaire Terre d'Argence
On vous aide jusqu'à **1 500 euros**
*SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ
Appelez le 04 66 59 54 54
Consultez-nous aussi pour les programmes :
Service d'Assainissement Non Collectif ; Habiter mieux ; Maintien à domicile ; FISAC

Habiter Mieux

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » est un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Un Contrat Local d'Engagement (CLE) constitue la déclinaison locale et opérationnelle du programme « Habiter Mieux ».



C.C. Beaucaire Terre d'Argence

On vous aide jusqu'à **80%* des travaux**
*SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ



Appelez le
04 66 59 54 54

Consultez-nous aussi pour les programmes :
Service d'Assainissement Non Collectif ;
Maintenance à domicile ; FISAC ; Façades



Rappel Habiter Mieux : la subvention de la CCBTA est une aide forfaitaire qui vient en complément de l'aide principale de l'ANAH, l'ASE (Aide Solidarité écologique) et l'éventuelle aide compensatrice du Conseil départemental du Gard de 500 €.

FISAC

Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer via des subventions, les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.



C.C. Beaucaire Terre d'Argence

On vous aide jusqu'à **60%* des travaux**
*SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ



Appelez le
04 66 59 54 54

Consultez-nous aussi pour les programmes :
Service d'Assainissement Non Collectif ;
Habiter mieux ; Maintenance à domicile ; Façades



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Depuis 2013, la CCBTA, dépositaire de la compétence SPANC, a décidé de procéder au montage des dossiers de demande d'aides aux particuliers pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif, dans la mesure où les installations existantes présentent un danger pour l'environnement, n'étant plus aux normes imposées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



C.C. Beaucaire Terre d'Argence

On vous aide jusqu'à **4 600 euros**
*SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ



Appelez le
04 66 59 54 54

Consultez-nous aussi pour les programmes :
Façades ; Habiter mieux ; Maintenance à domicile ; FISAC



Rappel SPANC : L'Agence de l'eau R.M.C peut attribuer une aide de 3 000 € par installation réhabilitée, le Conseil départemental du Gard (partenaire de l'Agence de l'eau) offre une aide de 1 000 € - hors la commune de Beaucaire considérée en zone urbaine - et la CCBTA a voté une aide complémentaire de 600 € pour les particuliers résidant sur Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues, et de 1 600 € pour les particuliers de Beaucaire. L'instruction des dossiers de subvention est faite au service de l'Habitat de la CCBTA. Un avis favorable sur le projet proposé doit être obligatoirement délivré avant le commencement des travaux.



Ina

Les ouvriers n'ont pas ménagé leur peine sur le port de Bellegarde, dans des conditions parfois pénibles eu égard aux fortes températures qui ont sévi dans la région. Le résultat est à la hauteur des attentes.

La mise en sécurité du quai, doublée de la construction d'une rampe de mise à l'eau vient de faire l'objet d'une sympathique cérémonie, en présence d'une partie du conseil communautaire de la CCBTA, maîtresse d'ouvrage qui a financé la totalité de l'opération, à hauteur de 228 000 € TTC.

Entre les procédures liées à la sécurité, la pose d'un radier d'une épaisseur de trente centimètres (cette opération permet une répartition impeccable des charges sur le terrain après une étude béton armé préalable), les différents travaux, la mise en place des réseaux en vue du futur agrandissement, le temps de séchage et les aménagements extérieurs, trois mois auront été nécessaires pour livrer cet ouvrage, pour le plus grand bonheur des plaisanciers.

Juan Martinez, président de la CCBTA, s'est félicité de ce résultat dans le cadre des Ports en réseaux pilotés par le Conseil départemental. « Cette réalisation était attendue depuis longtemps. Elle respecte en outre le traité de concession entre les Voies Navigables de France et notre collectivité. Ce site a beaucoup de charme et cette rampe est un atout supplémentaire pour tous ceux qui séjourneront prochainement sur le site. Je suis ravi qu'une entreprise locale, comme nous le souhaitons, ait été titulaire de ce marché. Outre le côté pratique, cette action symbolise aussi notre volonté de s'appuyer davantage sur le tourisme fluvial. Cette particularité de notre territoire (NDLR : deux ports de plaisance à Beaucaire et Bellegarde et une halte nautique à Vallabrègues) nous pousse à améliorer l'ensemble de ces structures. De nombreuses études sont en cours afin d'étendre les capacités portuaires de Beaucaire et Bellegarde sans oublier évidemment l'étude de faisabilité concernant Fourques, programme d'intérêt régional avec l'objectif, à terme, de 320 anneaux supplémentaires ».

Ainsi, la CCBTA pourrait devenir une nouvelle référence en capacité et qualité de service sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.





ugurations

Après la réhabilitation du premier moulin des Aires, dans le cadre d'un projet global de mise en valeur de cinq édifices patrimoniaux (un par commune) situés sur le territoire de la CCBTA, les travaux entrepris sur le second viennent d'offrir un résultat aussi probant, salué comme il se doit par une grande partie du conseil communautaire lors de l'inauguration il y a quelques semaines. Financés par la CCBTA et le département du Gard, ces embellissements ont fait l'unanimité de la part d'un public venu nombreux pour l'occasion. Jean-Marie Fournier, maire de la ville, entouré de ces deux prédécesseurs (Louis Gibelin, notamment, premier édile municipal durant 38 ans n'aurait manqué ça pour rien au monde) et Juan Martinez, président de la CCBTA, ont exprimé leur gratitude aux entreprises mandatées pour cette belle réussite. Une action de plus à mettre au crédit de la collectivité territoriale où le patrimoine et l'attrait touristique se sentent pousser des ailes !

Depuis quelques mois, les fins de semaine dans le Pré à Beaucaire ont définitivement pris l'accent sud-américain.

Si les retrouvailles de centaines de personnes peuvent paraître sympathiques, il n'en demeure pas moins que le constat établi par les équipes de nettoyage est effrayant.

Poubelles, encombrants, bouteilles en verre jonchent le sol au grand dam des agents du service Environnement et de l'ensemble de la population qui aime déambuler le long du Rhône. Footing et promenade sont devenus un véritable parcours du combattant sans oublier l'image désastreuse laissée sur le site pour toutes celles et ceux venues chercher un peu de fraîcheur. Désormais, tous les lundis, une équipe de propreté urbaine est affectée sur les lieux pour rendre à cet espace un aspect plus présentable.

Les conséquences sont fâcheuses. Le temps passé à évacuer ces déchets se fait au détriment d'autres tâches, comme le nettoyage de fond du centre-ville après le week-end. Il est ensuite facile de fustiger la CCBTA alors que tous ces méfaits sont impunis. Plus grave, l'alcoolisation de ce public est un danger avéré pour l'ensemble des piétons et automobilistes, l'accident mortel survenu à Jonquières-Saint-Vincent courant Juin rappelant une funeste réalité.



Lundi 20 juillet 2015
7h00 - Champ de Foire
Beaucaire

A qui la faute ?

Les maux pour Le dire

Les différentes publications de la mairie de Beaucaire égratignent volontiers la CCBTA dès que l'occasion se présente. Des allégations parfois surprenantes et choquantes qui écornent notamment le travail de toutes les équipes du service Environnement. Une ville sale, à l'abandon, et l'amère impression que les agents de collecte et de propreté urbaine ne font pas leur travail dans les règles de l'art.

Ces écrits sont surprenants. Sinon, comment comprendre la réaction du maire de Beaucaire, saluant l'investissement sans borne et la qualité des prestations des effectifs lors de l'Assemblée générale de l'Amicale du personnel de la Terre d'Argence il y a quelques mois ? Ou comment botter en touche et accuser nommément Juan Martinez, président de la CCBTA, d'être le seul responsable de la non-distribution des sacs noirs aux usagers ? Puisque la vérité est toujours bonne à dire en ce qui concerne ce dernier point, « Feuilles d'Argence », en toute transparence, tient à apporter la seule information avérée qui soit. La décision de stopper l'octroi de sacs destinés à l'évacuation des ordures ménagères aux familles du territoire a été prise lors d'un bureau non délibératif.

Ce bureau, composé de dix membres (deux pour chacune des communes de la CCBTA) a été unanime pour arrêter cette action excepté... le président en personne qui s'est toutefois rallié à la majorité présente. Pourquoi Beaucaire seule refuse de transférer la compétence du pouvoir de police « spécial déchets ménagers » à la CCBTA, à même de prévenir, sensibiliser avant de réprimer, préférant s'appuyer sur ses propres services de police municipale qui, il faut le reconnaître, semble avoir d'autres priorités que trouver des individus sortant leurs poubelles en dehors des heures ou surveiller attentivement les auteurs délictueux de dépôts sauvages !

Nous avons bien compris qu'il est de bon ton de dire ou d'écrire ce que la population a envie d'entendre ou de lire. La CCBTA, et toutes ses équipes de terrain, n'a pas la prétention d'être exempte de tous reproches. Elle continuera simplement d'essayer d'informer sans trahir de vérités.

“ Tous ces mensonges n’élèvent pas le débat ”

Souvent égratigné depuis plusieurs mois, Juan Martinez répond sans détour afin de rétablir quelques vérités et se féliciter de la bonne santé de la CCBTA, première Communauté de communes du Gard.

Feuilles d’Argence : Vous présidez depuis dix-huit mois le conseil communautaire de la CCBTA, fort de 31 élus désignés au suffrage universel, avec différentes sensibilités politiques. Ça change quoi ?

Juan Martinez : Je ne suis pas arrivé en terrain inconnu en ayant déjà siégé six ans lors de la précédente mandature en qualité de vice-président. Il faut également rappeler que trois de mes collègues maires (NDLR : Jonquières-Saint-Vincent, Fourques et Vallabrègues) ont été également réélus. Ensuite, je suis dans une logique où il est primordial de travailler ensemble, comme je l’ai annoncé dès mon élection. Le projet politique concerne l’ensemble de notre territoire, contrairement à ce que certains veulent dire ou laisser penser.

F.A. : Certains effets d’annonces ont l’air de vous contrarier ?

J.M. : Le contrat de développement local continue à se réaliser sur le territoire. Une enveloppe de 15 millions d’euros a été budgétisée pour les cinq communes durant le mandat, sans aucune exception. Après, quand j’entends ou je lis que Beaucaire réalise des économies alors qu’elle utilise les financements de la CCBTA, comme les travaux de la rue Nationale à hauteur de 530 000 € par exemple, ce genre de mensonge m’agace. J’ai l’impression que tout ce qui va mal à Beaucaire est de ma faute. Il faut rétablir la vérité et dire que tout est un peu plus compliqué que cela. La fonction que j’exerce est exposée, certes, mais qu’on me donne des leçons quand on a « le cul propre » !. Prenez l’exemple des sacs poubelles : j’étais le seul du bureau communautaire à être contre la non-distribution de sacs noirs.

Je me suis rangé à cette décision prise à l’unanimité. Après, c’est vrai, il est facile de tirer à boulets rouges et d’écrire dans un magazine municipal ce que les gens ont envie de lire. Tous ces mensonges n’élèvent pas le débat.

F.A. : Comment se porte la CCBTA aujourd’hui ?

J.M. : Notre collectivité est la plus importante du département en terme de population avec un plus de 30 000 habitants derrière les trois Communautés d’agglomération (1). Notre gestion est saine, la capacité financière de la CCBTA est conservée malgré la baisse de la dotation de l’Etat qui impacte forcément nos ressources. Il faut faire attention, notamment en termes de frais de fonctionnement. Le tissu économique sur le territoire s’étioffe au fil des mois. Les zones d’activités se développent, comme à Jonquières-Saint-Vincent avec l’extension de la Broue. Nous allons acheter un terrain à la Compagnie Nationale du Rhône afin d’installer un village artisanal à Vallabrègues. Nous sommes sur une bonne dynamique. Un agent, amené à faire le lien entre les entreprises installées comme celles qui vont nous rejoindre et la CCBTA, a été recruté il y a quelques semaines. Notre volonté première est d’être plus acteur que spectateur.

F.A. : Les mois et les années qui arrivent seront sans doute cruciales dans la jeune histoire de la CCBTA ?

J.M. : Très honnêtement, notre institution est en ordre de marche. Elle s’appuie sur des compétences fortes. Nous continuons à promouvoir le volet patrimonial avec des travaux d’envergure comme la chapelle de Brousseau, le second moulin de Jonquières-Saint-Vincent et les Halles de Beaucaire. Je tiens à saluer également



le travail réalisé avec la petite enfance. Le RAM (2) permet aux parents de trouver un socle solide sur lequel ils peuvent compter. Trouver aujourd'hui un ou une assistante maternelle sur le territoire ne relève pas du parcours du combattant ! La CCBTA étudie actuellement avec VNF (3) la possibilité d'étendre nos structures portuaires. Le tourisme fluvial est un axe essentiel dans la promotion. Nous pouvons compter sur des richesses naturelles que de nombreux établissements nous envient.

F.A. : La CCBTA récupère la compétence du droit du sol. Une nouvelle avancée ?

J.M. : Le droit du sol, c'est le moyen de se réunir tous ensemble pour instruire les permis de construire. Les maires gardent pleine et entière autorité pour les délivrer. Là encore, la ville de Beaucaire a choisi de ne pas mutualiser. C'est son choix, mais ses habitants doivent savoir que la ville n'a pas fait d'économie en actant cette décision...avant de dire que c'est encore la faute de Juan Martinez. Outre le droit du sol, le Très Haut Débit est une compétence majeure et un enjeu stratégique qui rejoint le développement que nous souhaitons apporter en matière économique notamment. Nous allons engager 450 000 € de travaux sur onze kilomètres afin d'équiper un axe Beaucaire-

Jonquières-Saint-Vincent en très haut débit. C'est un outil indispensable pour l'aménagement et l'attractivité. Là encore, la ville centre était contre le transfert de compétence. Pourtant, c'est encore la communauté de communes qui finance pour tout le monde...

F.A. : On entend régulièrement que la CCBTA pourrait intégrer Nîmes Métropole ou envisager une fusion avec le Pont du Gard dans un futur proche?

J.M. : Aujourd'hui, la loi NOTRe (4), dans le troisième volet de la réforme territoriale devant le Sénat a entériné l'abaissement des communautés de communes à 15 000 habitants. Clairement, nous bougerons si nous voulons bouger. Après, l'avenir de notre collectivité dépend en grande partie de la position de Beaucaire. De par la loi, la ville centre de l'intercommunalité détient les clés de notre avenir commun. En ce qui me concerne, je suis déterminé à ce que nous valorisons tous ensemble notre territoire, sans querelles intestines qui nuisent à l'intérêt collectif. Je le répète, je ne sens pas la CCBTA menacée. Tout le monde aurait beaucoup à y perdre.

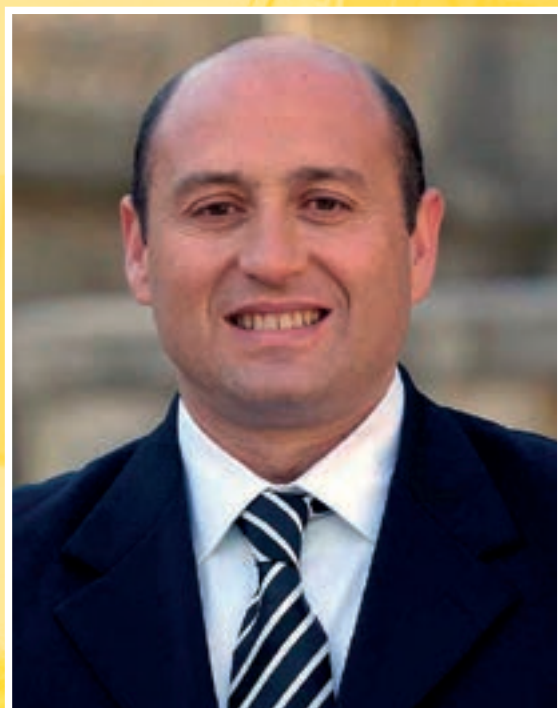
(1) Nîmes Métropole, Alès Agglomération, Agglomération du Gard Rhodanien. Les communautés d'agglomération doivent regrouper au minimum 50 000 habitants.

(2) Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

(3) Voies Navigables de France.

(4) Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

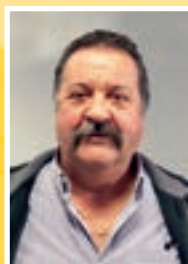
Les 31 élus de la CCBTA



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes
Beucaire Terre d'Argence.
Maire de Bellegarde.



Le Bureau Co



Jean-Marie FOURNIER
1^{er} Vice-président,
délégué au dévelop-
pement économique
(zones d'activités,
ports, FISAC) et aux
ressources humaines.
Maire de Jonquières-
Saint-Vincent.



Jean-Michel AZEMA
2^{ème} Vice-président,
délégué aux finances,
au Relais d'Assis-
tant(e)s Maternel(le)
s et au Lieu d'accueil
Parent - Enfant.
1^{er} adjoint à la mairie
de Fourques.



Julien SANCHEZ
3^{ème} Vice-président,
délégué au patri-
moine (bâtiments,
musées, Ville d'Art
et d'Histoire) et à
l'éclairage public.
Maire de Beaucaire.



Jean-Ma
4^{ème} Vice-
délégué
nement
urbaine,
Maire de

Les Conseillers C



Nathalie ABLAIN
Beucaire.



Christophe ANDRE
Beucaire.



Jacques BONHOMME
Bellegarde.



Roseline
Bellegarde.



Mireille FOGASSE
Beucaire.



Christelle HUGOUNENQ
Beucaire.



Claude JANVIER
Bellegarde.



Linda L
Bellegarde.



Yvette ROUVIER
Beucaire.



Claudine SEGERS
Bellegarde.



Max SOULIER
Beucaire.

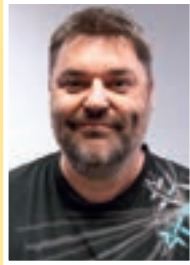
Communautaire



Marie GILLES
Vice-présidente,
à l'environnement
(déchets, propreté
SPANC).
Vallabrègues.



Jean-Pierre FUSTER
Beaucaire.



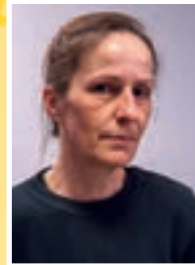
Olivier RIGAL
Bellegarde.



Gilles DUMAS
Maire de Fourques.



Catherine CLIMENT
Jonquières-Saint-
Vincent.



Sylvie ROSSIGNOL-PUT
Vallabrègues.

Communautaires



Marie BOURRELLY
Beaucaire.



Michel BRESSOT
Bellegarde.



Yvan CORBIERE
Beaucaire.



Didier CORRIAS
Beaucaire.



Hélène DEYDIER
Beaucaire.



Gilles DONADA
Beaucaire.



Marie ESELE
Beaucaire.



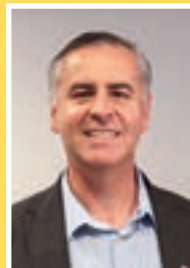
Elisabeth MONDET
Beaucaire.



Maurice MOURET
Beaucaire.



Myriam NESTI
Fourques.



Eric ORTIZ
Jonquières-Saint-
Vincent.



Evelyse ROL
Beaucaire.

Les conseillers communautaires sont issus des conseils municipaux des communes membres et désignés pour la première fois au suffrage universel. Le Conseil de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence est composé d'un président, de quatre vice-présidents, cinq conseillers communautaires délégués et vingt-et-un conseillers communautaires.

“Ne pas se tromper d’objectif”



Maire de Vallabrègues et vice-président de la CCBTA délégué à l’environnement depuis 2008, Jean-Marie Gilles déplore certaines attitudes qui nuisent à l’image du territoire... et au portefeuille du contribuable.

Feuilles d’Argence :

Environnement rime avec collecte d’ordures ménagères et propreté. Force est de constater que le combat est difficile...

Jean-Marie Gilles :

La propreté, c’est l’affaire de tous, et pas seulement celle de la CCBTA et des équipes qui sont sur le terrain tous les jours. Tant qu’une partie de la population ne jouera pas le jeu en sortant ses poubelles ou encombrants quand bon lui semble, on trouvera toujours à redire. Je reste intimement persuadé que le salut général passe par une sensibilisation au niveau des plus jeunes. Il faut mobiliser enfants et enseignants dans les groupes scolaires par exemple dans le cadre de la Journée nationale de l’Environnement. L’initiation dans les écoles, avec l’apprentissage du geste du tri sélectif, est primordiale. Jeter une bouteille en verre ou un magazine dans les colonnes adaptées, plier ses cartons et les déposer en déchèterie ou dans les cages grillagées disséminées sur chaque commune doit devenir un réflexe naturel. Il faut corriger les mauvaises habitudes. Le rôle des syndicats partenaires comme Sud Rhône Environnement et le Sitom Sud Gard est essentiel, comme celui de Véolia pour les déchèteries intercommunales. Je mesure l’immensité de la tâche même si une prise de conscience collective apporterait rapidement des résultats probants.

16 - **Feuilles** d’Argence

F.A. : Lors de la distribution annuelle, une majorité de personnes s’est émue, pour le moins, de ne plus percevoir de sacs noirs. Qu’avez-vous à leur répondre ?

J.-M.G. : Je vais essayer d’être clair, ne pas « donner » des sacs noirs mais uniquement des sacs jaunes est une façon directe d’inciter au tri sélectif. La volonté première du conseil communautaire est de faire baisser sensiblement la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M). Elle diminuera de deux points fin 2015 (NDLR : elle a déjà baissé d’un point en 2014), je parlerais volontiers de « gagnant/gagnant » pour cette mesure qui répond à une volonté politique forte des élus de la CCBTA. Tout cela n’est pas anodin. J’entends moi aussi ici et là des gens mécontents qui disent ne plus vouloir trier. Il ne faut pas se tromper d’objectif, ces personnes se tirent une balle dans le pied. En triant moins, tout le monde paie plus. De fait, leur problème de ne pas trier devient celui de tout le monde. J’ai toujours pensé que donner des sacs noirs était une mauvaise idée. En faisant cela, on n’incite pas forcément les gens à penser collecte sélective, le réflexe étant d’évacuer ses déchets dans la première poubelle domestique venue. Plus de 80% des collectivités en France ne donnent pas de sacs à leurs administrés. Sortir un sac aux deux tiers vide parce que la benne

passer tous les jours coûte cher au contribuable. C'est le même problème avec les encombrants. Je suis abasourdi de voir autant d'appareils électroménagers sur les trottoirs en attendant que le camion CCBTA passe. Si une machine à laver ou un téléviseur devient inutilisable, il est de mon devoir de rappeler à tout contribuable qu'une écotaxe est facturée directement avec votre nouvel achat afin que les filières spécialisées prennent en charge leur enlèvement. Les magasins sont tenus de les récupérer, c'est la loi. Or, je constate que nos équipes de retrait des encombrants sont sollicitées tous les jours de la semaine sur la ville de Beaucaire! Là encore, l'utilisateur paie deux fois. Envoyer une équipe avec un véhicule adapté n'est pas gratuit. On en revient aux mauvais réflexes à éliminer.

F.A. : La brigade « incivilités » est en place depuis le printemps dernier. Un premier bilan ?

J.-M.G. : Les premiers retours sont très satisfaisants. Déjà, il faut signaler que la grande majorité des usagers qui respecte les consignes de tri, comme les jours

et heures de sortie notamment, se félicite de voir ces agents assermentés faire appliquer le règlement. Après, malheureusement, la pratique nous enseigne que le bâton financier est le seul argument pour faire cesser les contrevenants.

F.A. : Beaucaire a refusé de transmettre le pouvoir de police « spécial déchets ménagers » à la CCBTA. Ce manque d'uniformité n'est-il pas préjudiciable ?

J.-M.G. : La commune a fait ce choix, je le respecte. Elle est parfaitement en situation de gérer les incivilités à l'intérieur de son périmètre. Pas de polémique donc, la ville de Beaucaire dispose des effectifs de police municipale suffisants pour prendre des mesures contre les contrevenants sans compter un nombre conséquent de caméras dans le centre ville. Je rappelle que la propreté est l'affaire de TOUS, de la CCBTA que je représente mais aussi des élus de Beaucaire.

Comment payer plus cher !

- Continuez à ne pas trier.
- Continuez à sortir ses poubelles à n'importe quelle heure de la journée et en dehors des jours de collecte.
- Continuez à jeter verre, papier et textile ailleurs que dans les colonnes mises à disposition.
- Continuez à évacuer ses encombrants sur le trottoir.
- Continuez à payer deux fois en n'utilisant pas les déchèteries pour déposer ses appareils électroménagers en fin de vie*.

*** Écotaxe, une obligation pour les revendeurs**

Il s'agit du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements. En outre, depuis le 1^{er} mai 2013, le consommateur s'acquitte d'une nouvelle taxe sur les produits mobiliers.



Le verre recyclable à l'infini

En 2014, 661 tonnes de verre ont été collectées dans les colonnes disséminées sur l'ensemble du territoire, soit environ 22 kilos par habitant. Si l'évolution globale va dans le bon sens, malgré un recul sensible des apports à Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent, il n'en demeure pas moins qu'une bouteille sur deux est encore jetée avec les déchets ménagers !



Les recettes permettent de maîtriser l'augmentation du coût du traitement des déchets et donc de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Source ADEME



La CCBTA fait le tri

Face à des rumeurs souvent infondées, la CCBTA a tenu à réagir sur sa volonté de ne plus distribuer de sacs noirs destinés à évacuer les ordures ménagères. Délivrer des sacs aux administrés n'est d'abord nullement une obligation. Pour preuve, l'immense majorité des collectivités en France n'a jamais fait le choix d'en offrir aux usagers malgré leurs compétences en matière de collecte. Il est également bon de rappeler (malgré les idées toutes faites) que la taxe appliquée aux ménages ne concerne que le ramassage et le traitement des déchets et non le fait d'allouer quelques rouleaux à intervalles réguliers.

Mise en place depuis plusieurs années, cette dotation aux familles a livré un effet pervers au fil du temps. En effet, l'observation générale laisse apparaître un constat accablant. Outre des sacs évacués aux deux tiers vides (la force de l'habitude sans doute), les analyses montrent que, trop souvent, ces emballages servent à se débarrasser de déchets qui n'ont rien à faire dans le contenant. Pêle-mêle petits encombrants, végétaux sont malheureusement de plus en plus intégrés dans les poubelles domestiques.

Les coûts de tri s'alourdissent quand les élus communautaires ont fait le pari de baisser cette année encore la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). Cette décision doit également permettre de sensibiliser davantage la population vers la collecte sélective. Les réflexes de « jeter » sans se soucier du bien-fondé du recyclage doivent progressivement disparaître. Aujourd'hui, si le tri est correctement fait, un sac d'ordures ménagères est suffisant pour quatre « jaunes ». Clairement, cette nouvelle attitude doit permettre de tendre vers un objectif majeur. L'idée du « mieux je trie, moins je paie » doit désormais entrer dans tous les foyers. A ce titre, la campagne de distribution des sacs de tri qui s'est achevée avant les vacances d'été a pris tout son sens. Gagner en efficacité de tri pour alléger la facture et soulager la planète qui déborde, tel est le pari du « geste citoyen » en marche...





Comme de nombreuses collectivités territoriales, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence vient de créer sa brigade environnementale. La CCBTA, pour rappel, a la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers et de la propreté urbaine, compétences transférées par les cinq communes. Cette décision, votée il y a quelques mois en conseil communautaire, ne fait que conforter la volonté des élus de lutter contre des actes d'incivilité répétés qui coûtent cher, dans leur finalité, au contribuable.

Cette brigade est composée, aujourd'hui, de deux agents, rattachés au service Environnement et assermentés depuis peu par le Tribunal de Grande Instance de Nîmes. L'objectif premier est de préserver la qualité du cadre de vie et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics, qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

20 - *Feuilles* d'Argence

Ce nouveau service va également favorablement répondre à l'attente d'une immense majorité d'administrés, lassés de voir des sacs d'ordures ménagères ou de tri sélectif, des encombrants, évacués à toute heure ou en dehors des jours de collecte sur la voie publique. Les contrevenants s'exposent désormais à des amendes forfaitaires conséquentes en cas de non-respect des règles d'usage. 130 € pour le dépôt de déchets ménagers en dehors des créneaux journaliers ou horaires autorisés, 200 € pour l'évacuation d'encombrants hors période et 600 € en cas de dépôt sauvage.

La brigade de l'environnement de la CCBTA devient donc la nouvelle interface en matière de sensibilisation et de répression. Ses missions premières seront donc de rappeler les réglementations en vigueur et constater les cas d'infraction avant d'émettre un titre de recette exécutoire à l'encontre des débiteurs.

Pour l'heure, le champ d'action des agents de sécurité de la voie publique de la CCBTA exclut la ville centre de l'intercommunalité. En effet, Beaucaire n'a pas souhaité transférer le pouvoir de police au service concerné. Les actes délicieux sur la commune seront donc traités par la police municipale, seule habilitée à gérer au cas par cas les incivilités au sein de son périmètre d'intervention.

***Vous habitez
Beaucaire !***

***Incivilités, dépôts
sauvages...***

***Contactez la police
municipale :***

04 66 59 22 22

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la CCBTA fête ses six ans !



Créé en Septembre 2009, en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental du Gard, le RAM de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence couvre le territoire de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues, soit un total de 166 assistant(e)s maternel(le)s.

L'animatrice, Elsa Gamon, organise des permanences pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s afin de les informer sur les démarches liées à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), les droits et devoirs de chacun. Ce sont plus de 700 familles qui ont été rencontrées individuellement pour des renseignements par l'animatrice depuis l'ouverture du RAM. Elsa Gamon anime aussi des temps collectifs à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants accueillis à leur domicile.

Des temps collectifs de qualité

« Ces animations se déroulent 2 fois par semaine à Beaucaire et tous les quinze jours à Bellegarde.

Nous proposons de l'éveil aux tout petits par le biais de divers supports, comme les jeux de construction et de motricité, la peinture, le dessin, la pâte à sel, le collage... Une fois par mois, une rencontre avec les enfants de la crèche de Vallabrègues a lieu à la bibliothèque du village pour un temps partagé autour du livre » explique Elsa Gamon, l'animatrice du RAM.

Pour les enfants, ces rencontres constituent une étape vers la socialisation. Quant aux assistant(e)s maternel(le)s, ces échanges sont l'occasion de sortir de l'isolement et de partager leurs expériences.

Coordonnées RAM :
RAM Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
04 66 59 92 68

Retrouver les infos du RAM
sur le site www.laterredargence.fr

Très Haut Débit, le nouvel élan économique

Poste source

Prat des Barres

RD999



« On attend le Très Haut Débit avec beaucoup d'impatience ! Cette action va permettre à de nombreuses entreprises de s'installer dans nos zones d'activités et conforter le choix de sociétés qui sont arrivées il y a quelques temps.

Aujourd'hui, nos moyens de communication numérique sont obsolètes et coûtent très cher. On va donc gagner en productivité grâce à des échanges plus rapides, plus efficaces et plus fiables ».

Lionel Depetri, président de l'association des entreprises de la Zone Industrielle Domitia à Beaucaire.

Chemin bas de St Sixte

Chemin du Roc des Mourgues

Chemin Clapas de Cornut

Chemin du Pont de Charancone

Avenue Joseph Cartier

Avenue Henri Dunant

Poste d'arrivée

La course au Très Haut Débit est engagée sur le territoire de la CCBTA. L'enjeu est colossal et le rapprochement entre la Terre d'Argence et ERDF va dessiner les contours d'un développement économique annoncé. Le trajet d'enfouissement, long de onze kilomètres va relier le Prat des Barres, abritant RTE (Réseau de Transport d'Electricité), situé à Jonquières-Saint-Vincent jusqu'aux terrains de la Compagnie Nationale du Rhône et du parc éolien. Le coût d'aménagement du réseau Très Haut Débit sur le tronçon est de 450 000 €, financé par la Communauté de communes.



Droit des sols, une nouvelle structure communautaire

La loi Alur (Accès au Logement et un Urbanisme rénové) a mis fin au 1^{er} Juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Cette évolution affecte de très nombreux territoires qui doivent rapidement prendre le relais. Les communes concernées doivent désormais s'organiser pour créer localement un service d'instruction ou étendre le périmètre de services préexistants.

L'évolution de ce service de l'Etat, initialement prévu pour une période transitoire lors de la décentralisation de l'urbanisme et du droit des sols en 1983, s'inscrit dans un mouvement engagé depuis près de 10 ans, marquant la volonté de voir les collectivités locales pleinement responsabilisées sur le droit des sols et répondant à l'impératif de réduction du déficit budgétaire, souligné dans le rapport de la Cour des comptes de Juillet 2013 qui conseille alors à l'Etat de ne « fournir ce service qu'aux communes et communautés qui le nécessitent ».

420 communautés, dont la CCBTA, ont répondu à l'enquête lancée en Juin 2014 par voie électronique. Elles attestent dans leur majorité de la prise de conscience par les élus locaux de l'urgence d'agir.

L'enjeu principal pour les territoires concernés était la mise en place d'une organisation nouvelle d'ici Juin 2015. L'AMF (Association des Maires de France) et l'AdCF (Assemblée des Communautés de France), soucieuses de faciliter cette tâche et de proposer un accompagnement aux collectivités, ont réalisé ensemble au cours de l'année 2014 l'étude nommée « Instruction des autorisations d'urbanisme, les enjeux d'une nouvelle organisation locale ».

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a misé sur une nouvelle structure communautaire quand d'autres collectivités qui bénéficiaient elles aussi jusqu'ici partiellement ou totalement du service de l'Etat ont innové dans des organisations locales dans un cadre plus large, comme par exemple un syndicat du schéma de cohérence territoriale (SCot).

Bon à savoir

Le service mutualisé « Instruction du Droit des Sols » est en place depuis le 1^{er} Juin 2015 à la CCBTA. Deux agents sont chargés depuis cette date de travailler sur des projets qui dessineront l'avenir de notre territoire. Point important, les maires de chaque commune ont, en dernier lieu, l'entière liberté de suivre les consignes ou refuser les propositions.



Le Château de Beaucaire honoré

L'édition 2015 du Guide Vert Michelin vient de décerner sa première étoile au château de Beaucaire.

Fondé en 1926, ce guide touristique traduit en neuf langues, permet aux visiteurs d'identifier rapidement les plus beaux sites et monuments des régions. L'évaluation du niveau d'intérêt de chaque site repose sur neuf grands critères établis et évalués en toute indépendance par les équipes éditoriales de Michelin : le ressenti lors de la découverte du site, la notoriété du lieu, la richesse patrimoniale (nombre de monuments et/ou musées à visiter), la présence de labels, la valeur patrimoniale ou historique, la beauté et l'esthétique, l'authenticité et le charme, l'agrément de la visite (aménagement, accessibilité, entretien) et la qualité de l'accueil et de la visite du site.

Résidence des comtes de Toulouse dès le XII^e siècle et sénéchaussée royale à partir du XIII^e siècle, la forteresse de Beaucaire au passé mouvementé et prestigieux se transforme petit à petit depuis 2009. Des travaux d'aménagements entrepris par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence permettront, dans un avenir proche, de rendre ses lettres de noblesse à cette ancienne place forte et ainsi offrir aux visiteurs, un autre regard depuis ses chemins de ronde réhabilités... sous une pluie d'étoiles.



Coup de pouce

L'État se mobilise en 2015 pour appuyer les recruteurs dans l'embauche des jeunes. Le contrat CIE-Starter est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination d'un public (moins de 30 ans) rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes. Le montant de l'aide est fixé au niveau régional à hauteur de 45% du SMIC horaire brut. A l'échelon national, 13 000 contrats starter (119 dans le Gard) vont permettre aux employeurs d'être accompagnés dans le recrutement de bénéficiaires en 2015. Cette manne exceptionnelle a permis à l'entreprise beaucairoise, Paul Carrelages, de profiter de cette mesure et devenir ainsi la première entreprise du département à jouir de cette action. Un événement puisque Didier Martin, préfet du Gard, Juan Martinez, président de la CCBTA, Jean-Marie Fournier, Jean-Michel Azéma, vice-présidents, Gilles Dumas, maire de Fourques et conseiller communautaire se sont rendus sur le chantier féliciter chaleureusement le chef d'entreprise pour cette belle initiative qui devrait en appeler beaucoup d'autres.



Le dernier voyage d'Octo



Arrivé en Septembre 2014, Octo, un bateau battant pavillon sud-africain a sombré pour une raison inconnue au cœur de l'hiver 2015 dans le port de Beaucaire, sous la passerelle menant à l'écluse.

Ses propriétaires, deux amis originaires d'Afrique du Sud et du Zimbabwe se trouvaient, au moment de ce regrettable fait divers, dans leurs pays respectifs. La CCBTA a donc pris les choses en mains pour mener à bien une opération de renflouage, avec l'accord de la compagnie d'assurance, basée au Royaume-Uni.

Après de nombreuses expertises, une préparation minutieuse a été menée dans le respect des règles environnementales et des dispositions légales quant à la qualité des ports de plaisance, comme le confirme M. Didier Martorell, agent de la CCBTA, responsable des ports et soucieux de l'obtention du Pavillon Bleu pour le port de Beaucaire, après celui acquis au port de Bellegarde. Une société lyonnaise spécialisée dans ce genre

d'intervention a été missionnée par la CCBTA. Les plongeurs, après de longues heures de travail en collaboration avec les services du port, ont pu passer sous la coque pour placer deux grosses bouées qui ont remis à flot le bateau.

Poussé par une barge, il a traversé, pour son dernier voyage, le port de Beaucaire vers la zone technique portuaire. Deux grues de plus de 100 tonnes l'attendaient pour l'extraire des eaux du canal et lui faire toucher la terre ferme. Le bateau sorti sans dommage a été expertisé, malheureusement trop endommagé pour être réparé.

Venu d'Afrique du Sud en cargo, et après avoir sillonné l'Europe pendant cinq ans, il termina sa vie le 25 Juin dernier sur les rives du canal. La CCBTA a ordonné son démantèlement, réalisé dans la journée.

Les deux amis ont chaleureusement remercié les services de la CCBTA pour leur professionnalisme et leur réactivité.





Bellegarde encore récompensée

Créé par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE) en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.

Pour la onzième année consécutive, Bellegarde figure au palmarès des communes labellisées « Pavillon Bleu ». Si la CCBTA goûte avec plaisir à cette distinction renouvelée, il est important de définir les contours de l'obtention afin de ne pas banaliser une douce habitude. Faire flotter l'étendard requiert en effet la satisfaction à une multitude de critères que le jury indépendant et décisionnaire applique sans aucune concession. La preuve ? Le département du Gard ne compte aujourd'hui que deux heureux élus, le port de Port Camargue ayant lui aussi rejoint la liste des admis dans ce parcours du combattant. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. Un sondage d'un institut spécialisé (LH2) montre que 65% des français connaissent le Pavillon Bleu et 78% d'entre eux

ont envie de passer des vacances dans un lieu affichant le Pavillon Bleu.

A l'occasion de la remise des prix du concours photo sur le thème « Canal du Rhône à Sète sous toutes ses coutures » organisé par le service des ports en réseaux du Conseil départemental (soit dit en passant brillamment remporté par notre collègue Patrick Gantz), Juan Martinez, maire de Bellegarde et président de la CCBTA a remis symboliquement le fanion « Pavillon Bleu » au président Denis Bouad. Ce dernier n'a pas manqué de féliciter les différents récipiendaires en saluant le travail entrepris afin de mériter cette belle récompense.





Mots & couleurs du Rhône

ExPo

du 18 au 30 Septembre 2015 et
du 1^{er} Avril au 31 Août 2016



Une organisation Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Musée Auguste Jacquet
Jardins du Château de Beaucaire
Renseignements : 04 66 59 90 07



www.laterredargence.fr

1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tél. : 04 66 59 54 54 - 04 66 59 10 31

ECLAIRAGE PUBLIC

Pour signaler une panne sur l'éclairage public
Appelez directement **le numéro vert :**

0 800 94 06 44

Appel gratuit depuis un poste fixe